

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 août 2014 à 19 h 33, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence de la maire suppléante M^{me} Céline Chartier.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-08-738 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 août 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC / Dérogation à l'article 19.6.6.1 pour la construction d'un chemin d'accès incluant du remblai pour le ponceau en zone inondable au niveau de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner sur le lot 2 437 662 (accès au projet commercial Costco du Groupe Harden)
3. Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Technicien en génie civil 1
4. Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Tournoi de golf 2014 / Commandite
5. Période de questions
6. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**14-08-739 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC /
Dérogation à l'article 19.6.6.1 pour la construction d'un chemin d'accès
incluant du remblai pour le ponceau en zone inondable au niveau de la
branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner sur le lot 2 437 662 (accès au
projet commercial Costco du Groupe Harden)**

CONSIDÉRANT que l'intersection de l'avenue Saint-Charles et de l'autoroute 40 revête un potentiel commercial régional exceptionnel et que le Conseil municipal tient à voir se développer un projet commercial d'envergure sur les lots 1 677 938, 2 437 662 et 2 437 663;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a comme orientation l'intensification des artères et des noyaux commerciaux existants de façon à accroître la diversité des commerces et leur attractivité, de même que la consolidation des pôles commerciaux et de services existants en y privilégiant l'implantation des commerces de grande surface, ce qui correspond en tous points au projet cité en objet, le tout tel que joint à l'annexe « H »;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges identifie le secteur comme étant à l'intérieur de l'aire d'affectation urbaine (URB) qui prévoit une affectation souple permettant à chaque municipalité locale de préciser les détails de l'affectation, le tout tel que joint à l'annexe « H »;

CONSIDÉRANT que le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 est clair à l'effet qu'il s'agit d'un secteur où l'on doit favoriser le développement commercial et que celui tel que projeté répond en tous points aux orientations et objectifs qui prévalent pour la grande affectation Commerce artériel (C-A) dans laquelle se trouvent les lots en question, le tout tel que joint à l'annexe « I »;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a déjà répondu favorablement au projet de développement commercial d'envergure en modifiant le Règlement de zonage n° 1275 via le Règlement n° 1275-204, suite à la demande du Groupe Harden, le tout tel qu'approuvé par la MRC via le certificat de conformité numéro VD 2014-03, et tel que joint à l'annexe « J »;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de favoriser l'accès principal à ce projet commercial d'envergure directement à partir de l'avenue Saint-Charles afin d'éviter les impacts négatifs qu'engendrerait un accès principal sur le chemin Dumberry qui revête un caractère résidentiel et industriel, soit une circulation accrue sur celui-ci et un éparpillement de la fonction commerciale à l'extérieur de l'axe de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 2 437 662 en front sur l'avenue Saint-Charles est située en plaine inondable de grand et de faible courant associée à la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner et que les travaux, ouvrages et constructions proposés afin d'accéder au site à partir de l'avenue Saint-Charles ne peuvent raisonnablement pas être localisés hors de la plaine inondable et nécessitent donc une dérogation autorisant l'aménagement de voies de circulation traversant le plan d'eau;

CONSIDÉRANT le plan de développement de la Place Cité Vaudreuil, préparé par M. Patrick Fabi pour le CCU du 10 juillet 2014 (N/Réf. : F00009A-13), le tout tel que joint à l'annexe « A »;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation en zone inondable préparée par M. Olivier Tientcheu, ingénieur, signée en date du 16 juin 2014 (N/Réf. : 020-950-02), le tout tel que joint à l'annexe « B »;

CONSIDÉRANT la vue en plan et profil intitulée « Accès commercial projeté au-dessus du cours d'eau Dagenais-Besner » préparée par M. Olivier Tientcheu, ingénieur, signée en date du 16 juin 2014 (N/Réf. : 020-950-02, plan n° CR-01), le tout tel que joint à l'annexe « C »;

CONSIDÉRANT la note technique préparée en date du 3 septembre 2013 par M. Olivier Tientcheu, ingénieur, et ayant comme objet l'analyse hydraulique et hydrologique du déplacement du cours d'eau Dagenais-Besner (N/Réf. : 020-950-02), le tout tel que joint à l'annexe « D »;

CONSIDÉRANT le plan des plantations préparé en mars 2014 par M. Dominic Sénécal, biologiste, accompagné d'une lettre de présentation en date du 1^{er} avril 2014 ayant comme objet « Projet de relocalisation d'une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion » (N/Réf. : 121-24044-00), le tout tel que joint à l'annexe « E »;

CONSIDÉRANT l'émission d'un certificat d'autorisation (CA22) émis le 9 juin 2014 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la relocalisation en aval d'une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner (N/Réf. : 7450-16-01-0906602 401141149), le tout tel que joint à l'annexe « F »;

CONSIDÉRANT que la MRC a déjà émis le 22 mai 2014 un certificat d'autorisation au requérant, le Groupe Harden, pour l'installation d'un ponceau rectangulaire de 22 mètres de long dans le littoral pour la future entrée commerciale par l'avenue Saint-Charles (N/Réf. : 2014-05-0325), qui fait l'objet de la présente demande, le tout tel que joint à l'annexe « G »;

CONSIDÉRANT que les documents d'analyse, plans, devis et certificats d'autorisation déjà émis en annexes démontrent que la sécurité des personnes et la protection des biens, tant privés que publics, sont assurées, que l'ouvrage sera immunisé selon les normes de l'article 11.8.2 du Schéma d'aménagement, que l'intégrité de la zone inondable sera assurée en limitant le remblayage au minimum, que l'écoulement naturel des eaux sera assuré, qu'un aménagement floristique et faunique sera réalisé afin d'assurer la protection de la flore typique des milieux humides et de la faune et que les travaux seront réalisés de manière à limiter les impacts environnementaux;

CONSIDÉRANT qu'une modification au Règlement de zonage n° 1275 sera nécessaire afin de spécifier à l'article 19.6.2.2 que la construction d'un chemin d'accès vers le futur centre commercial comprenant l'installation d'un ponceau au niveau de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner sur le lot 2 437 662 est autorisée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion demande formellement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges que le Schéma d'aménagement révisé soit modifié par l'ajout, à l'article « 19.6.6.1 *Dérogations approuvées* », du paragraphe suivant :

« 5) La construction d'un chemin d'accès vers le futur centre commercial comprenant l'installation d'un ponceau au niveau de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner sur le lot 2 437 662 sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion. »

« **ADOPTÉE** »

**14-08-740 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Embauche à titre régulier / Technicien en génie civil 1**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 29 juillet 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Mathieu Benoit Gagnon au poste régulier à temps complet de technicien en génie civil 1 au sein de la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 25 août 2014, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Benoit Gagnon devra compléter une période d'essai de 960 heures conformément à l'article 4.15 de la convention collective des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Benoit Gagnon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« **ADOPTÉE** »

14-08-741 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Tournoi de golf 2014 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du Club Optimiste Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les profits générés lors de cet événement serviront à planifier et mettre en place des activités pour les jeunes de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion un montant de 250 \$, soit deux commandites de 125 \$ chacune, dans le cadre du tournoi de golf qui se tiendra le 9 août 2014 au club de golf Rivière Rouge;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-08-742 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

14-08-743 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 41 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Céline Chartier, maire suppléante

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier